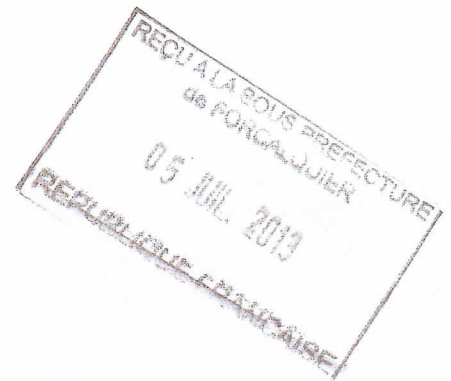




# Commune de Volonne

## Plan Local d'Urbanisme



4c- Document graphique  
Zonage et emplacements réservés

Echelle 1/7 000°

☞ VU, (POUR ÊTRE ANNEXÉ  
à la Délibération du Conseil Municipal /  
Séance du 20.06.2013 - N° 06 / 130620)

**PMConsultant**  
PMConsultant  
50 av des Caillots  
13012 Marseille  
Etudes Immobilières  
Etudes Urbaines

Juin 2013



Le Maire,  
*J. Bonte*  
J. BONTE

### Légende

Les zones urbaines


- UA : centre historique
- UB : extension du centre
- UC : pavillonnaire dense
- UCt : zone urbaine à vocation touristique
- UD1 : pavillonnaire diffus
- UD2 : pavillonnaire diffus éloigné du centre
- UDp : pavillonnaire à caractère paysager
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements et de services à la personne
- AU : zone d'ouverture future à l'urbanisation

Les zones naturelles et agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- N : zone naturelle et forestière
- Nh : zone naturelle construite avec possibilité d'extension
- Nt1 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisirs hors hébergement
- Nt2 : zone naturelle à vocation d'accueil d'activités de loisirs dont de l'hébergement

Les autres indications

- Emplacements réservés pour ouvrages publics
- Bâtiment agricole de caractère repéré au titre de l'article L 123-3-1



Département des  
Alpes de Haute Provence

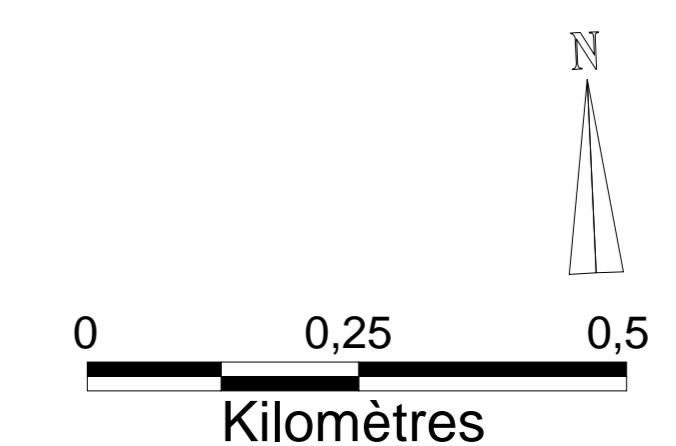


**Commune de  
Volonne**

**Plan  
Local  
d'Urbanisme**

4 - Document graphique  
Zonage et emplacements réservés

Echelle 1/7 000°



Juin 2013